



Demande de regroupement familial pour une marocaine

Par zara, le 14/03/2008 à 16:02

bonjour,

suis une jeune femme marocaine ayant carte séjour espagnole et mariée avec un marocain ayant carte séjour française de 10 ans, je me suis mariée avec lui au maroc en 29 juillet 2004 alors que son divorce avec une française n a pas été encore déclaré il a eu son divorce après 2 mois le mois d octobre , maintenant grâce à ma carte séjour espagnole je vis avec lui et suis enceinte de 8 mois on veut déposer le regroupement familial après l'accouchement mais comme ils nous ont demandé l'acte de naissance et l'acte de mariage en copie intégrale ils vont voir que le mariage a été fait avant le divorce.

ma question est ce que ça va nous poser un problème pour obtenir la carte de séjour française ? pour l'instant on a rien encore fait on veut savoir le résultat avant pour éviter un refus et les longues démarches de recours. et si ça nous pose un problème à votre avis que dois-je faire ?

merci de me répondre.